



Entre :

Numéro de dossier :

Nom du locateur:	Nom du locataire:
-------------------------	--------------------------

Adresse du logement locatif:

Je, _____, demande à la Commission de la location immobilière
d'annuler l'ordonnance rendue le , à l'égard du logement locatif.
jj/mm/aaaa

Expliquez pourquoi vous estimez que l'ordonnance devrait être annulée :

Vous devez présenter cette motion à la Commission de la location immobilière dans les 10 jours du prononcé de l'ordonnance. Une fois la motion déposée, la Commission tiendra une audience. Lorsque vous recevrez votre copie de la motion et de l'avis d'audience, vous devriez soumettre celles-ci immédiatement au Bureau de l'exécution des actes de procédure (shérif).

Lorsque vous présentez cette motion dans les 10 jours du prononcé de l'ordonnance, l'ordonnance est suspendue. Cela signifie qu'elle ne peut être exécutée. À l'audience, la Commission décide d'annuler ou non l'ordonnance. Si la Commission décide de l'annuler, il rend une nouvelle ordonnance.

Signature Locataire Représentant

Prénom

Nom de famille

Téléphone

() -

Signature	Date (jj/mm/aaaa)
-----------	-------------------

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).



Utilisez ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de fournir des services en français ou pour lui faire savoir que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Partie 1 : Demande de services en français

- Cochez cette case si vous voulez que le processus de règlement des différends (conférences de gestion du cas, audiences, etc.) ait lieu en français.

Partie 2 : Demande d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario

- Cochez cette case si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour participer au processus de règlement des différends. La CLI fournira les mesures d'adaptation nécessaires concernant des besoins liés au *Code* pour vous aider tout au cours du processus de présentation d'une requête et du processus d'audience conformément à la politique de Tribunaux décisionnels Ontario sur l'accessibilité et les adaptations. Vous pouvez consulter la politique à tribunauxdecisionnelontario.ca.

Veillez expliquer : Quelles sont les adaptations dont vous avez besoin?